

Chronique

L'après-Charbonneau sera un cataclysme**Yves Boisvert**

Il paraît qu'on est très seul au sommet. Au fond du fossé aussi.

Quand on dit à la nation entière qu'on l'a volée pendant des années, quand en plus on trahit ses complices, quand par son témoignage on menace l'existence même d'entreprises de génie-conseil multinationales... J'imagine qu'il ne vous reste plus trop d'amis, quand vous êtes aussi dangereux...

On n'aura pas pitié de l'ingénieur Michel Lalonde. Contrats arrangés, prix gonflés, fraude fiscale, achat d'élections... L'homme a assurément fourré le public en habits du dimanche et en toute connaissance de cause.

On n'aura pas pitié, mais c'est un homme fini, pour ainsi dire. Fini pour tout un milieu, le sien, voyez comment il portait fièrement l'épinglette dorée de sa firme pendant toute la durée de son témoignage.

On n'aura pas pitié, mais lui au moins est venu nous exposer clairement le "système" de l'intérieur. Gardons des réserves de mépris pour des plus gros, des plus sales, des plus menteurs... Ceux-là vont contre-attaquer.

N'allez pas vous imaginer que les plus grandes firmes de génie-conseil au pays vont se laisser faire. N'allez pas penser que le Parti libéral et le Parti québécois (PQ), ni même l'ex-parti décrépît de Gérald Tremblay, vont rester les bras croisés.

Jusqu'ici, on peut déjà imaginer les suites et poursuites juridiques de ce témoignage. Elles sont cataclysmiques.

Des exemples?

En droit criminel: le témoignage de Michel Lalonde dans le dossier des gonflements de factures peut mener à l'arrestation et à la condamnation de plusieurs personnes impliquées dans ce complot pour fraude aux dépens des municipalités - et des contribuables.

En droit fiscal: tout cet argent comptant échangé par millions, ces fausses factures, sont autant d'actes de fraude fiscale. L'impôt peut aller chercher cet argent, avec pénalités et intérêts.

En droit des élections: bien des gestes sont "prescrits" parce qu'ils se sont déroulés il y a plus de cinq ans, mais il y a de quoi faire enquête pour le DGE. Surtout: puisque le PQ s'est engagé à rembourser les sommes qu'il aurait pu recevoir illégalement, les autres sentiront une obligation morale de faire de même.

En droit civil: il y a une cause de recours collectif qui n'attend qu'à être déposée par des avocats qui n'ont même pas besoin d'être talentueux.

La preuve s'accumule à ne plus savoir qu'en faire d'une fraude visant à faire gonfler le prix des travaux à Montréal. Ont participé à ce complot: des entreprises de construction, des firmes de génie-conseil et quelques personnages politiques. Si les citoyens n'ont pas de chance de succès pour faire rembourser leurs taxes foncières, ils ont assurément une cause contre les gens et les firmes qui ont organisé la tricherie et en ont profité.

En droit civil (bis): les municipalités peuvent avoir un recours contre les tricheurs, comme le gouvernement du Canada en avait une contre les fraudeurs du scandale des commandites.

En droit professionnel: l'Ordre des ingénieurs a de quoi enquêter sur tous ceux qui ont offert des avantages aux fonctionnaires, aux politiciens ou aux partis politiques pour obtenir un contrat - une violation évidente du code de déontologie.

En droit public: avec le projet de loi 1 du gouvernement Marois, toutes les entreprises faisant affaire avec le gouvernement ou un organisme public devront recevoir de l'Autorité des marchés financiers (AMF) une autorisation. Cette autorisation sera refusée ou révoquée pour une entreprise condamnée en vertu d'une loi fiscale, ou si un dirigeant a été déclaré coupable de certains actes criminels, ou pour certaines infractions aux lois électorales.

Il n'y a pas encore de telles condamnations, même si des dirigeants de firmes de génie et de construction sont accusés.

Mais... la loi prévoit aussi que l'AMF peut refuser ou révoquer une autorisation à une entreprise "si elle ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre".

Des exigences élevées d'intégrité... Est-ce qu'une firme de génie-conseil qui participe à de la collusion et de la fraude fiscale y satisfait d'après vous? D'après vous, perspicace lecteur, est-ce que des dirigeants de firme qui se promènent avec des valises de cash se qualifient?

Je vous félicite, on devrait vous nommer à l'AMF.

On entrevoit à peine, je pense, ce qui est en jeu ici très concrètement. Quoi? La fin catastrophique de plusieurs grandes et moyennes carrières; des condamnations criminelles de gens au-dessus de tout soupçon; des condamnations civiles pour des millions de dollars; la dislocation de plusieurs entreprises; l'ébranlement économique de tout un milieu qui devra se reconstruire, c'est le cas de le dire; le brassage de toute la classe politique...

La preuve a beau être solidement de son côté, on a beau espérer d'autres témoins aussi transparents, ce matin, Michel Lalonde est un homme très seul.

Entre le mépris public bien mérité et l'instinct de survie de tous ceux qu'il a "mouillés" et qui vont s'employer à le torpiller, l'air est rare et il n'y a pas grand place pour se reposer.

© **2013 La Presse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.**

Numéro de document : news-20130202-LA-0008